

*[Text]*

development in order to provide viable alternatives to costly institutional and residential care. This is a priority area. New Brunswick is also in a position where insured coverage, for such items as prescription drugs, dental care, paramedical services and prosthetics, is much more limited than in many provinces.

Prevention and promotion services which have a definite impact on long-term cost savings, as well as eliminating illness and injury, are also underdeveloped and require further attention. Finally, resources for service planning, evaluation, standards setting, and monitoring must be increased. Although there is not an immediate payback, the long term financial and service results justify the effort. In short, there is a definite need for service development in every major component of the health system.

In post-secondary education, New Brunswick has made significant advances over the past two decades in the range of programs available to New Brunswick residents. Federal and provincial government participation in funding post-secondary education has been a major factor in improving the breadth of program offerings. However, the restructuring of university-education institutions, and the applied arts and technology education, in the 1960s and the 1970s, and the extensive planning for New Brunswick's post-secondary education needs, in co-operation with other provincial governments, both within and outside the region, have also been very important in ensuring adequate accessibility for New Brunswick students.

Despite the improvements in post-secondary-education services in the province, the system has been developed only to a minimum level, and there are unmet needs both at anglophone and francophone institutions. New Brunswick institutions are underfunded compared to national averages. The post-secondary-education participation rate for New Brunswick residents is below the Canadian average, and especially so in some regions of the province. Further development is necessary at the community college level in order to ensure an appropriate range and distribution of programs.

Continued federal participation in post-secondary-education financing is essential if the existing level of service is to be maintained and currently recognized needs are to be met.

In summary, while great progress has been made by the province in extending the level and range of health, social services and post-secondary-education services, they are not, by national standards, mature. This means that if the objectives of reasonably comparable national levels of services are to be met, there should be provision for catch-up assistance through federal transfers in coming years.

*[Translation]*

caux. Mais si l'on entend remplacer de façon viable les soins donnés dans les établissements et à domicile, il convient de développer considérablement cet aspect du système, en particulier les services à domicile et communautaires. C'est là un domaine prioritaire. Au Nouveau-Brunswick, les prestations de la sécurité sociale pour les médicaments, pour les soins dentaires, pour les services paramédicaux et pour les prothèses sont beaucoup plus limitées que dans de nombreuses autres provinces.

Les services de promotion et de prévention qui, tout en visant à prévenir les accidents et les maladies, ont, à long terme, un effet bénéfique sur les dépenses, sont également insuffisants et devraient être développés. Enfin, il conviendrait d'affecter davantage de crédits à la planification, à l'évaluation, à l'établissement de normes et à la surveillance des services. Un tel effort n'est peut-être pas payant à court terme, mais ses conséquences à long terme sur la qualité des services et sur les économies réalisées le justifieraient amplement. Bref, il n'est pas un seul des principaux éléments du système de sécurité sociale qui ne doit être développés.

En ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, le Nouveau-Brunswick a fait des progrès remarquables au cours des vingt dernières années et le nombre de programmes mis à la disposition des habitants de la province s'est considérablement élargi. Ceci est dû, essentiellement, à la participation financière des gouvernements fédéral et provincial. Toutefois, la restructuration des institutions d'enseignement universitaire, celle des établissements d'arts appliqués et de technologie au cours des années 1960-1970, et la planification approfondie en vue de répondre aux besoins du Nouveau-Brunswick en matière d'enseignements postsecondaire, en coopération avec d'autres gouvernements provinciaux, tant dans la région qu'à l'extérieur, ont également contribué, dans une grande mesure, à ouvrir de nombreuses voies aux étudiants du Nouveau-Brunswick.

Malgré ces améliorations, les progrès réalisés sont encore insuffisants pour répondre aux besoins tant dans les établissements anglophones que francophones. Ces établissements reçoivent proportionnellement moins de crédits que ceux d'autres régions. Le taux de participation à l'enseignement postsecondaire est plus faible pour les habitants du Nouveau-Brunswick que pour l'ensemble des Canadiens, en particulier dans certaines parties de la province. Une expansion des collèges municipaux est nécessaire, afin que les options offertes soient nombreuses et bien réparties.

Pour assurer que les services actuellement offerts se maintiennent, et pour répondre aux besoins, il faut que le gouvernement fédéral continue à participer au financement de l'enseignement postsecondaire.

On peut donc dire, en résumé, que de grands progrès ont été réalisés par la province en matière de services médicaux, de services sociaux et d'enseignement postsecondaire, mais que la comparaison avec l'ensemble du pays est toujours encore en défaveur de notre province. Si nous voulons parvenir à des résultats comparables, nous devons demander au gouvernement fédéral de nous accorder une aide de transition au cours des prochaines années.